



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.181

**RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS
EXPLOITATION, NUMÉROTAGE,
ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

**IDENTIFICATION PAR L'USAGER
DES TONALITÉS ÉTRANGÈRES**

Recommandation UIT-T E.181

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation E.181 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

IDENTIFICATION PAR L'USAGER DES TONALITÉS ÉTRANGÈRES

1 Pour faciliter l'identification des tonalités étrangères de retour d'appel et d'occupation par un abonné qui, en service automatique international, a composé le numéro de son correspondant, les informations données aux abonnés doivent:

- 1) souligner qu'une répétition lente de la tonalité signifie "appel", tandis qu'une répétition rapide signifie "occupation";
- 2) indiquer que la tonalité de retour d'appel utilisée dans certains pays se présente comme suit: une séquence de deux brèves tonalités, une pause, encore deux brèves tonalités, une pause et ainsi de suite.

En outre, pour l'éducation des abonnés, il peut être utile:

- soit de faire entendre des exemples de tonalités étrangères à l'aide d'enregistrements sur bande ou par d'autres moyens;
- soit d'inclure dans les annuaires des descriptions détaillées des tonalités.

2 Les systèmes modernes de signalisation internationale sont capables d'échanger des signaux correspondant aux indications normalement fournies aux abonnés sous forme de tonalités audibles (signaux d'occupation, d'encombrement, de retour d'appel, etc.). Les Administrations sont invitées à aménager leurs réseaux de telle sorte que ces signaux d'information puissent être transmis de pays à pays pour y être identifiés et convertis en tonalités ou annonces par un équipement placé aussi près que possible du demandeur. Cette procédure pourrait sensiblement remédier aux problèmes de langue dus à l'emploi croissant d'annonces enregistrées.

Remarque – Cette Recommandation constitue un complément à la Recommandation E.180 relative à la normalisation des tonalités dans le réseau téléphonique international. Bien que cette normalisation ait une importance primordiale, il n'en demeure pas moins nécessaire, tant qu'elle n'aura pas été achevée, de fournir certains renseignements aux usagers en vue de les aider à reconnaître les tonalités étrangères.

Tel est l'objet du § 1 de la Recommandation ci-dessus, dont des essais d'application ont largement démontré qu'il est, sur le plan des facteurs humains, de nature à réduire sensiblement les confusions faites par les usagers.

La mesure mentionnée au § 2 n'élimine pas le besoin de normaliser les tonalités, mais elle peut réduire les difficultés rencontrées par les usagers, lorsqu'une normalisation peut se révéler irréalisable pendant une longue période de temps, mais que des dispositifs perfectionnés sont disponibles dans les centraux.